



MEDICYS

Engagement d'adhésion

Entre les soussignés :

Médicys (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice)

Ci-après dénommée : « Médicys »

Et

ENTREPRISE GOURDON
SARL
31378170000031
4 RUE NEUVE
51110 LAVANNES
FRANCE

Ci-après dénommé : « le professionnel adhérent »

Il a tout d'abord été rappelé ce qui suit :

Une convention (ci-après dénommée : « la convention ») a été conclue entre Médicys et une structure professionnelle (ci-après « le professionnel ») CAPEB - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, signée le jeudi 3 août 2017.

Aux termes de cette convention, le professionnel s'est engagé à proposer à ses adhérents/membres/affiliés de désigner Médicys comme médiateur de la consommation, pour une période de trois ans à compter de la signature de la convention et selon les conditions prévues par celle-ci.

Par la présente, ENTREPRISE GOURDON

SARL

31378170000031 :

- déclare être adhérent/membre/affilié du professionnel ;
- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve la convention conclue entre Médicys et le professionnel, ainsi que ces deux annexes (*annexe 1 : processus de médiation de la consommation Médicys/ annexe 2 : liste des médiateurs de la consommation désignés par Médicys, parmi la liste des médiateurs préalablement acceptée par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation*) ; ces documents sont reproduits en bas de la présente ;
- désigne Médicys comme médiateur de la consommation pour trois ans, à compter de la



date de signature de la convention par le professionnel.

Le lundi 24 février 2020

Signé électroniquement par :

Le professionnel

Pour ENTREPRISE GOURDON

SARL

31378170000031

GOURDON JEAN-LUC

L'entité de médiation

Pour Médicys

Christine Vales